

Date de convocation : 25 mars 2025.

Etaient présents : M. Michel ARMAND, Président, M. Jean-Dominique GILLIS Vice-Président, Mme Armelle CHAPALAIN, Mme Valérie MICHEL, M. Alain PRISSETTE et M. Morgan TOUBOUL.

Absent excusé : M. Michel VRAY et Mme Nadine CALVES.

Pouvoir : /.

Monsieur Michel ARMAND ouvre la séance à 18h00.

La séance se déroule en présentiel dans le lieu habituel des réunions, au Groupement de Services Publics, sis 1 avenue Jules Dupré à l'Isle-Adam.

Monsieur le Président donne lecture aux membres du Comité Syndical de l'ordre du jour de la présente séance ordinaire :

- I- DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :
- II- LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 6 MARS 2025 :
- III- COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT :
- IV- APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 :
- V- AFFECTATION DES RÉSULTATS 2024 :
- VI- ADMISSION EN NON-VALEURS :
- VII- PROVISION POUR CREANCES DOUTEUSES :
- VIII- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 :
- IX- QUESTIONS DIVERSES :

Les délégués syndicaux ont opté, pour l'ensemble des points soumis à l'ordre du jour et rajoutés, listés ci-dessus, le vote à main levée.

I. DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

L'assemblée délibérante doit choisir, en début de séance, l'un de ses membres afin d'assurer la fonction de secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du CGCT. M. Alain PRISSETTE comme secrétaire de séance.

	POUR	ABSTENTION	CONTRE
VOTE	6	0	0

II. LECTURE ET APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 6 MARS 2025

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le projet de procès-verbal de la réunion du 6 mars 2025 a été transmis avec la convocation de la présente réunion.

A ce jour aucune requête de modification, correction ou insertion de propos ne sont parvenues au SIAPIA, il demande aux conseillers s'ils ont des observations.

Le procès-verbal est donc arrêté et adopté, à l'unanimité des membres présents lors de la séance du 6 mars 2025, sans aucune correction ou modification. Il sera affiché et mis à la disposition du public dans la semaine.

	POUR	ABSTENTION	CONTRE
VOTE	5	0	0

III. COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT

Monsieur le Président informe l’assemblée que depuis la dernière réunion du comité syndical, aucune décision n’a été prise sur le fondement de sa délégation.

IV. APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 :

Délibération n°3_2025 reçue en Préfecture du Val d’Oise le 18/04/2025

Vu l’article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l’exercice budgétaire 2026 ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l’article L. 2222-3 ;
Vu la délibération 21.03.31/12 du 31 mars 2021 portant sur l’expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Considérant la délibération n°20_2024 du 6 juin 2024 portant sur la mise en œuvre, à partir de la production des comptes de l’exercice 2024 et suivants du budget principal, du compte financier unique,

- Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;
Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques ;
Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l’ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Le Budget Primitif du SIAPIA de l’exercice 2024 pour lequel le Compte Financier Unique 2024 vous est soumis par M. le Président s’est exécuté du 1^{er} janvier au 18 février 2025 pour les opérations de la section d’investissement et de la section de fonctionnement.

Considérant le CFU 2024 du SIAPIA présenté qui peut se résumer comme suit :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l’exercice 2024				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	3 471 195.32 €	2 664 179.20 €	6 135 374.52 €
	Recettes réalisées	2 935 885.92 €	2 753 382.42 €	5 689 268.34 €
	Restes à réaliser	16 295.01 €	0.00 €	16 295.01 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	6 875 184.36 €	2 923 514.59 €	9 798 698.95 €
	Dépenses réalisées	3 539 345.84 €	2 411 966.67 €	5 951 312.51 €
	Restes à réaliser	2 953 332.90 €	0.00 €	2 953 332.90 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l’exercice (+/-)	-603 459.92 €	341 415.75 €	- 262 044.17 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	3 403 989.04 €	259 335.39 €	3 663 324.43 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	2 800 529.12 €	600 751.14 €	3 401 280.26 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	- 2 937 037.89 €	0.00 €	- 2 937 037.89 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	- 136 508.77 €	600 751.14 €	464 242.37 €

Suite à la présentation du CFU, conformément aux dispositions de l’article L. 2121-14 du CGCT, Monsieur le Président cède sa place au doyen d’âge des délégués du SIAPIA et sort de la salle de réunion.

M. Jean-Dominique GILLIS prend la présidence de vote et demande à l’assemblée de statuer sur le Compte Financier Unique 2024 du SIAPIA, décrit ci-dessus.

Le Président ne prenant pas part au vote,

Après en avoir délibéré, le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité,

- PREND ACTE de la présentation faite du Compte Financier Unique 2024 du SIAPIA lequel peut se résumer comme indiqué ci-avant,
- CONSTATE les identités de valeurs entre les données émanant des services de la Direction Départementale des Finances Publiques du Val d'Oise et celles du SIAPIA,
- RECONNAÎT la sincérité des restes à réaliser ;
- ARRÊTE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
- APPROUVE le Compte Financier Unique (CFU) du SIAPIA pour l'exercice 2024, certifié véritable par Madame la Responsable du Service de Gestion Comptable de l'Isle-Adam,
- et DONNE tout pouvoir à Monsieur le Président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

	POUR	ABSTENTION	CONTRE
VOTE	5	0	0

V. AFFECTATION DES RÉSULTATS 2024 :

Delibération n°4_2025 reçue en Préfecture du Val d'Oise le 18/04/2025

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 49,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2311-5,
Vu l'arrêté du relatif à l'instruction budgétaire et comptable M49 des collectivités territoriales,

Vu le Compte Financier Unique 2024 du SIAPIA faisant apparaître :

- en fonctionnement :
 - o un résultat de l'exercice 2024 de 341 415.75 €
 - o ainsi qu'un excédent antérieur reporté de 2023 de 259 335.39 €,
 - o soit un résultat à affecter de : 600 751.14 €.
- et en investissement :
 - o un résultat de l'exercice 2024 de – 603 459.92 €,
 - o un excédent antérieur reporté de 2023 de 3 403 989.04 €,
 - o soit un solde d'exécution cumulé d'un montant de 2 800 529.12 €,
 - o un solde des Restes à Réaliser 2023 de – 2 937 037.89 €,
 - o d'où un besoin de financement de la section d'investissement par la section de fonctionnement de 136 508.77 € minimum.

Le COMITÉ SYNDICAL, après en avoir délibéré, DÉCIDE, à l'unanimité :

- DE REPRENDRE dans le cadre du Budget Primitif 2025, les résultats ci-après :
- INSCRIPTION au compte R001 du solde d'exécution cumulé de la section d'investissement, soit 2 800 529.12 €,
- AFFECTATION en R1068 d'une partie du résultat de fonctionnement 2024, afin de combler le besoin de financier de la section d'investissement, à hauteur de 136 509.00 €,
- et REPORT au compte R.002, du solde de l'excédent de fonctionnement 2024, soit 464 242.14€.

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	
a. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	341 415.75 €
dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :	
c. Résultats antérieurs de l'exercice	259 335.39 €
D 002 du compte administratif (si déficit)	
R 002 du compte administratif (si excédent)	
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1)	600 751.14 €
(si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement	2 800 529.22 €
f. Solde des restes à réaliser d'investissement	-2 937 037.89 €
Besoin de financement = e. + f.	-136 508.67 €
AFFECTATION (2) = d.	600 751.14 €
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	
2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1)	136 509.00 €
3) Report en exploitation R 002	464 242.14 €
Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :	
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

- **et DÉCLARE** toutes les opérations de l'exercice 2024 définitivement closes.

	POUR	ABSTENTION	CONTRE
VOTE	6	0	0

VI. ADMISSION EN NON-VALEURS :

Délibération n°6_2025 reçue en Préfecture du Val d'Oise le 18/04/2025

Monsieur le Président rapporte à l'assemblée que Madame la Responsable du Service de Gestion Comptable de l'Isle-Adam a indiqué qu'un état des produits irrécouvrables était en cours de préparation par les services de la DDFIP de Cergy. Il est actuellement de 280 €.

Il est rappelé que cela n'implique pas l'abandon total de la créance et que, si des possibilités de recouvrement existaient par la suite, il lui appartiendrait de faire toute diligence pour obtenir son paiement.

Madame la Responsable du Service de Gestion Comptable de l'Isle-Adam a justifié le motif d'irrécouvrabilité et indiqué l'année de la créance ainsi que les poursuites réalisées.

Il est demandé au Comité syndical d'approuver les admissions en non-valeurs de la créance irrécouvrable pour l'exercice 2025 présentée ci-dessus, étant précisé que les crédits seront inscrits au compte 6541 « créances admises en non-valeur » du Budget Primitif 2025 du SIAPIA.

Après en avoir délibéré, le COMITÉ SYNDICAL, à l'unanimité :

- **DONNE un avis favorable** pour l'admission en non-valeurs de la créance irrécouvrable ci-dessus,
- **INDIQUE** que les crédits correspondants seront inscrits au compte 6541 du Budget Primitif 2025,
- et **AUTORISE** Monsieur le Président à entreprendre toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires pour mener à bien cette procédure.

	POUR	ABSTENTION	CONTRE
VOTE	6	0	0

VII. PROVISION POUR CREANCES DOUTEUSES :

Une provision comptable dite pour les créances douteuses et contentieuses doit être obligatoirement être constituée conformément aux articles L. 2321-2 et R. 2321-2 du CGCT.

Madame la Responsable du Service de Gestion Comptable de l'Isle-Adam a transmis au SIAPIA, afin de le guider, son mode de calcul. Elle a ainsi estimé cette année qu'il n'y avait pas besoin de constituer en 2025 une provision pour créances douteuses, étant donné les provisions déjà constituées. Le solde du SIAPIA est de 219.50 €.

VIII. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 :

Délibération n°5_2025 reçue en Préfecture du Val d'Oise le 18/04/2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la présentation d'une proposition de Budget Primitif 2023 par Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, LE COMITE SYNDICAL, à l'unanimité,

ADOpte le Budget Primitif 2025 du SIAPIA par chapitre, d'un montant total de 7 757 465.38 €, équilibré section à section, tant en recettes qu'en dépenses, comme suit :

- 3 107 041.83 € en section de fonctionnement,
- et 4 650 423.55 € en section d'investissement,

Exprimé en Euro

- Les dépenses de la section de fonctionnement :**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	1 151 600,00	0,00	1 190 950,54	1 190 950,54	1 190 950,54
012	Charges de personnel, frais assimilés	141 385,00	0,00	143 385,00	143 385,00	143 385,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	26 711,00	0,00	24 386,00	24 386,00	24 386,00
Total des dépenses de gestion des services		1 319 696,00	0,00	1 358 721,54	1 358 721,54	1 358 721,54
66	Charges financières	310 819,31	0,00	233 023,31	233 023,31	233 023,31
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	13 087,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		1 644 602,31	0,00	1 592 744,85	1 592 744,85	1 592 744,85
023	Virement à la section d'investissement (6)	238 544,34		384 296,98	384 296,98	384 296,98
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	1 000 000,00		1 130 000,00	1 130 000,00	1 130 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		1 238 544,34		1 514 296,98	1 514 296,98	1 514 296,98
TOTAL		2 883 146,65	0,00	3 107 041,83	3 107 041,83	3 107 041,83

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	3 107 041,83
---	---------------------

- Les recettes de la section de fonctionnement :**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	2 218 000,00	0,00	2 212 000,00	2 212 000,00	2 212 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	30 850,00	0,00	10 825,63	10 825,63	10 825,63
Total des recettes de gestion des services		2 248 850,00	0,00	2 222 825,63	2 222 825,63	2 222 825,63
76	Produits financiers	53 245,26	0,00	64 694,06	64 694,06	64 694,06
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		280,00	280,00	280,00
Total des recettes réelles d'exploitation		2 302 095,26	0,00	2 287 799,69	2 287 799,69	2 287 799,69
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	321 716,00		355 000,00	355 000,00	355 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		321 716,00		355 000,00	355 000,00	355 000,00
TOTAL		2 623 811,26	0,00	2 642 799,69	2 642 799,69	2 642 799,69

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	464 242,14
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	3 107 041,83
---	---------------------

• Les dépenses de la section d'investissement :

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	31 112,59	11 674,99	20 000,00	20 000,00	31 674,99
	Total des opérations d'équipement	2 348 775,23	1 483 206,71	405 090,65	405 090,65	1 888 297,36
	Total des dépenses d'équipement	2 381 887,82	1 494 881,70	427 090,65	427 090,65	1 921 972,35
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 050 000,00	0,00	915 000,00	915 000,00	915 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	1 050 000,00	0,00	915 000,00	915 000,00	915 000,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	1 458 883,20	1 458 451,20	0,00	0,00	1 458 451,20
	Total des dépenses réelles d'investissement	4 890 771,02	2 953 332,90	1 342 090,65	1 342 090,65	4 295 423,55
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	321 716,00		355 000,00	355 000,00	355 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	1 500 000,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	1 821 716,00		355 000,00	355 000,00	355 000,00
	TOTAL	6 712 487,02	2 953 332,90	1 697 090,65	1 697 090,65	4 650 423,55

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 650 423,55
---	---------------------

• Les recettes de la section d'investissement :

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	13 475,10	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	13 475,10	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	360 000,00	0,00	107 793,34	107 793,34	107 793,34
106	Réserves (7)	0,00	0,00	136 509,00	136 509,00	136 509,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	56 250,00	0,00	75 000,00	75 000,00	75 000,00
	Total des recettes financières	416 250,00	0,00	319 302,34	319 302,34	319 302,34
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	140 228,54	16 295,01	0,00	0,00	16 295,01
	Total des recettes réelles d'investissement	569 953,64	16 295,01	319 302,34	319 302,34	335 597,35
021	Virement de la section d'exploitation (4)	238 544,34		384 296,98	384 296,98	384 296,98
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	1 000 000,00		1 130 000,00	1 130 000,00	1 130 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	1 500 000,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	2 738 544,34		1 514 296,98	1 514 296,98	1 514 296,98
	TOTAL	3 308 497,98	16 295,01	1 833 599,32	1 833 599,32	1 849 894,33

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	2 800 529,22
--	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 650 423,55
---	---------------------

et **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Président ou son représentant pour l'exécution de la présente délibération.

	POUR	ABSTENTION	CONTRE
VOTE	6	0	0

IX. QUESTIONS DIVERSES :

➤ 164^{ème} OPERATION D'ASSAINISSEMENT :

Le coût de l'opération est inférieure au montant estimé de 3 000 000 €.

L'emprunt ayant été contracté, il est proposé d'affecter le solde de l'emprunt à des opérations visant à l'amélioration du système d'assainissement du SIAPIA.

M. TOUBOUL donne son accord de principe mais souhaite au préalable une discussion entre les services.

➤ ELARGISSEMENT DU PERIMETRE DU SIAPIA

Suite à l'étude de gouvernance menée par la CCVO3F et la requête de la commune de Champagne-sur-Oise, les communes de Champagne-sur-Oise, Nerville-la-Forêt et Presles pourraient transférer leur compétence assainissement au SIAPIA au 1^{er} janvier 2026.

Leur accord de principe devrait intervenir pour le 18 avril 2025.

Monsieur le Président lève la séance à 18h44.

Le présent procès-verbal sera arrêté lors de la séance ordinaire du Comité Syndical du 10 juillet 2025, à l'unanimité des membres présents le 1^{er} avril 2025.

Le Président du SIAPIA,

Michel ARMANDY



Le secrétaire de séance,

Alain PRISSETTE.